

Sujet : [INTERNET] TR: [INTERNET] RE: PC n° 021 370 23 R0014 déposé par la société VALECO
De : > Franck.TAINTURIER (par Internet) <Franck.TAINTURIER@aprr.fr>
Date : 18/04/2024 à 16:57
Pour : AUFFRET Cyrille - DDT 21/SUCAT/ADS <cyrille.auffret@cote-dor.gouv.fr>
Copie à : RAVEL Didier <Didier.RAVEL@aprr.fr>

Bonjour M. Auffret,

Nous accusons bonne réception des pièces complémentaires transmises par le porteur de projet, apportant diverses réponses aux observations émises par le groupe APRR.

Nous prenons ainsi bonne note de la correction à venir des emprises foncières du parc photovoltaïque, de manière à respecter les limites du domaine autoroutier concédé.

De même, la pérennisation de l'accès aux bassins autoroutiers par le chemin rural latéral à l'autoroute a été confirmée par le maître d'ouvrage.

Concernant l'étude d'éblouissement fournie par SOLAIS, nous relevons que seule la mise en place d'un masque végétal d'une hauteur de 3 m permettrait de totalement garantir la sécurité des usagers de l'autoroute en toute période de l'année. Le choix de mettre en place un masque végétal d'une hauteur inférieure entraînerait de facto un risque d'éblouissement, même faible, pour les usagers de l'autoroute. Nous demandons donc la mise en place, dès l'ouverture du parc photovoltaïque, d'un masque végétal d'une hauteur de 3 m.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer que si, après l'exécution des travaux, un risque d'éblouissement venait à se révéler, cela serait directement imputable à la responsabilité du maître d'ouvrage, lequel sera alors tenu de procéder sans délai à toutes les adaptations requises pour y remédier.

Cordialement

Franck Tainturier

Chef de pôle foncier

APRR | AREA

Infrastructure & concessions

36, rue du Docteur-Schmitt - 21850 SAINT APOLLINAIRE

T. +33 (0)3 80 77 69 26 - M. +33 (0)6 03 37 32 03

De : AUFFRET Cyrille - DDT 21/SUCAT/ADS <cyrille.auffret@cote-dor.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 11 avril 2024 11:16

À : TAINURIER Franck <Franck.TAINTURIER@aprr.fr>

Cc : RAVEL Didier <Didier.RAVEL@aprr.fr>

Objet : Re: [INTERNET] RE: PC n° 021 370 23 R0014 déposé par la société VALECO

Importance : Haute

Bonjour monsieur,

Suite au dépôt, à la mairie de **Magny-sur-Tille**, de la demande de permis de construire, référencée en objet, d'une centrale solaire photovoltaïque au sol, veuillez trouver, en pièce jointes, les pièces complémentaires transmises par le porteur de projet.

Après lecture de ces documents, pouvez-vous me préciser s'ils répondent à vos demandes de compléments ?

Pouvez-vous accuser réception de ce message par mail.

Cordialement.